

## OFFRE D'EMPLOI – ÉTÉ 2018

---

Titre : Journalier(ère) à l'entretien du bâtiment  
Secteur de travail : Bâtiment  
Supérieur immédiat : Frédéric Talbot, régisseur du bâtiment  
Horaire : Du 2 juillet 2018 au 31 août 2018 (9 semaines)  
Heure : Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, 35 heures / semaine  
Classe salariale : Journalier à l'entretien du bâtiment

---

### ■ SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi assure l'entretien intérieur et extérieur dans l'ensemble de la propriété du collège.

### ■ RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

1. Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion.
2. Travaille avec l'aide de métier dans l'exécution de diverses tâches (peinture, monter les salles, travaux de menuiserie, etc.).
3. Aide à l'entretien des terrains extérieurs (tonte de pelouse, taille d'arbustes, ordures, recyclage, etc.)
4. Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

### ■ EXIGENCES

#### *Scolarité et expérience*

- 3<sup>e</sup> secondaire terminé
- Expérience de travail pertinente, un atout

#### *Aptitudes et qualités recherchées*

- Autonomie et capacité à travailler avec un minimum de supervision
- Habiletés dans les travaux manuels
- Capacité de travailler à l'extérieur de façon continue dans des conditions météorologiques variables
- Aptitude à fournir régulièrement des efforts physiques
- Capacité à travailler en équipe
- Aisance à travailler en hauteur
- Proactivité
- Vigilance et sens de l'observation
- Permis de conduire, un atout

### ■ ENTRÉE EN FONCTION

Le lundi 2 juillet 2018

### ■ RÉMUNÉRATION

La rémunération correspond à la classe d'emploi « Journalier à l'entretien du bâtiment » entre 12,73 \$ et 13,83 \$ de l'heure.

■ **Modalités de mise en candidature**

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le vendredi 20 avril 2018, 16 h à Mme Geneviève Goupil à [goupilg@jdlm.qc.ca](mailto:goupilg@jdlm.qc.ca)

Le Collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.